



**BTP CFA**  
**VENDÉE (AFORBAT)**  
Le réseau de l'apprentissage BTP

Choisissez une formation originale et innovante

# BREVET PROFESSIONNEL MÉTIERS DE LA PISCINE

en 2 ans par alternance

apprentissage – contrat pro – formation continue  
Examen de l'Éducation nationale de Niveau IV = Bac

**RECRUTEMENT**  
**3<sup>e</sup> PROMOTION**  
**2017 - 2019**

**CONSTRUCTION – RÉNOVATION – ENTRETIEN DE PISCINES**

*Un rythme adapté à la réalité de chantier :  
Hiver : priorité au CFA - Été : priorité à l'entreprise*

Unique dans le Grand Ouest !



23 Rond Point du Coteau - BP 2  
85001 LA ROCHE SUR YON Cedex  
Tél. 02.51.62.70.70 – Fax 02.51.46.26.59  
[www.btpcfa85.com](http://www.btpcfa85.com)

Piscine pédagogique du CFA

## LES SERVICES PROPOSÉS

- ▶ Hébergement et restauration sur place
- ▶ Navette gratuite de la gare TGV et de la gare routière jusqu'au CFA
- ▶ Caisse à outils fournie par le CFA
- ▶ Suivi de l'emploi du temps et des notes grâce au portail extranet accessible via notre site internet

**Aides Pack 15-30 :  
Transport - Hébergement - Restauration  
pour les apprentis**

## Chiffres-clés

- ◆ 1 200 apprentis en partenariat avec 900 entreprises formatrices
- ◆ 85 % d'insertion dans l'emploi
- ◆ 81 médaillés d'or depuis 2004 au concours national « Un des Meilleurs Apprentis de France »
- ◆ 22 000 m<sup>2</sup> de locaux de formation et équipements de grande qualité

## Vos interlocuteurs

**David BROWAREK**  
Formateur technique  
02.51.62.70.70  
david.browarek@ccca-btp.fr

**Carole CAVOLEAU**  
Développeuse apprentissage  
02.51.62.26.29  
carole.cavoleau@ccca-btp.fr

**Anne MICHENAUD**  
Conseillère Jeunes et Entreprises  
02.51.62.75.15  
anne.michenaud@ccca-btp.fr

## BTP CFA VENDÉE C'EST AUSSI UNE OFFRE DE FORMATION COMPLÈTE DANS LES MÉTIERS DU BÂTIMENT

### Énergies et Fluides

- CAP Installateur Sanitaire
- CAP Installateur Thermique
- MC Maintenance des Équipements Thermiques Individuels
- BP Monteur en Installation de Génie Climatique et Sanitaire
- Bac Pro Technicien en Installation des Systèmes Énergétiques et Climatiques
- MC Tech. en Énergies Renouvelables : - opt° Énergie Thermique
- CAP Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques
- BP Installations Équipements Électriques
- Bac Pro Électrotechnique, Énergie, Équipements Communicants
- MC Tech. en Énergies Renouvelables : - opt° Énergie Électrique
- Titre Resp. de chantier, option installations électriques (en partenariat avec le CESI)

### Gros-Œuvre

- CAP Maçon
- BP Maçon
- Bac Pro Technicien du Bâtiment : Organisation et Réalisation du Gros-Œuvre
- Titre Chef d'équipe Gros-Œuvre

### Finition

- CAP Carreleur Mosaïste
- BP Carrelage Mosaïque
- CAP Peintre, Applicateur de Revêtements
- BP Peinture
- MC Peinture Décoration
- CAP Plâtrier, Plaquiste
- MC Plaquiste
- BP Plâtrerie et Plaques
- Bac Pro Aménagement et Finition du Bâtiment

### Bois

- CAP Menuisier Fabricant
- CAP Menuisier Installateur
- CAP Charpentier Bois
- CAP Constructeur Bois
- CAP Ébéniste
- BP Menuisier

### Métal

- CAP Menuisier Aluminium-Verre
- CAP Serrurier Métallier

### NOUVEAUTÉS 2017

- Certification Pro. Chef d'Équipe en Performance Énergétique du Bâtiment
- Titre Pro. Maçon du Bâti Ancien
- Titre Pro. Plaquiste
- Titre Pro. Chef d'Équipe Aménagement Finition

### Formation de Maître d'Apprentissage

- 3 jeudis pour se former à l'accueil d'un apprenti dans son entreprise et apprendre à transmettre ses savoir-faire

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU CFA







1<sup>ère</sup> promotion du BP Métiers de la Piscine

NOTRE OBJECTIF : ÊTRE LE PÔLE DE COMPÉTENCES PISCINE GRAND OUEST

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- ▶ **Étude et devis**
- ▶ **Dessin de construction**
- ▶ **Implantation**
  - Législation
  - Classification et nature des sols
  - Drainage
  - Approche architecturale en fonction du lieu
- ▶ **Mise en œuvre des bassins**
  - Structures armées : ferrailage
  - Structures maçonnées : bloc, banche, moule
  - Structures industrialisées, monobloc
  - Spa
- ▶ **Traitement de l'eau**
  - Étude des corps
  - Biologie, microbiologie
  - Mesures et désinfection
  - Automatisations
- ▶ **Étanchéité, installations hydrauliques et filtrations**
  - Pose de membrane armée, de Liner
  - Carrelage, enduit et mise en œuvre
- ▶ **Réglementation et prévention des accidents**

- ▶ **Chauffage, pose d'équipements annexes**
  - Systèmes d'hydraulicité : mixte, inversé, débordement
  - Dimensionnement et dynamique des fluides
  - Pompes, filtres, chauffage, deshumidification
  - Automatisation et régulation
- ▶ **Électricité**
  - Conception et réalisation de coffrets
  - Raccordement option et dépannage
  - Habilitation électrique
- ▶ **Gestion de chantier**
  - Qualité, sécurité
  - Environnement
- ▶ **Mise en service et conseils aux clients**
- ▶ **Intervention en service après-vente**
- ▶ **Maintenance et entretien**
  - Détecter les anomalies
  - Remplacer tout ou partie d'une installation
  - Effectuer la maintenance préventive et corrective
  - Effectuer l'entretien saisonnier



## Entreprises concernées

- ▶ **Entreprises du secteur privé :** artisans, entrepreneurs, campings, industries, associations...
- ▶ **Organismes du secteur public :** collectivités locales pour les piscines municipales, hôpitaux pour les bassins...



SPA pédagogique



Atelier Piscine de 250 m<sup>2</sup>



Stand piscine sur le salon du Vendée Métiers



Stage étanchéité avec RENOLIT

NOUVEAU

## STAGES ÉTANCHÉITÉ PISCINE AVEC RENOLIT

- ▶ BTP CFA Vendée met à disposition de RENOLIT sa plateforme technique équipée d'extracteurs pour les stages de formation sur la pose de membrane armée.
- ▶ Deux niveaux sont proposés :
  - Initiation et Perfectionnement
  - Durée de chaque formation : 16h réparties sur 2 jours

## COMPÉTENCES GÉNÉRALES

- ▶ **Enseignement Général**
  - Mathématiques, Sciences
  - Informatique et Gestion
  - Hygiène — prévention — secourisme
- Expression française et ouverture sur le monde
- Langue vivante

## ORGANISATION

- ▶ 2 années de formation en alternance :
  - 1<sup>ère</sup> année : 13 semaines de 35 h = 455 h
  - 2<sup>ème</sup> année : 14 semaines de 35 h = 490 h (examen inclus)
- ▶ 34 semaines en entreprise et 5 semaines de congés
- ▶ Atelier équipé d'une salle de cours
- ▶ 2 jours d'atelier/techno – 3 jours d'enseignement général

Hiver : priorité au CFA  
Été : priorité à l'entreprise

Formation dispensée dans un atelier de 350 m<sup>2</sup> agencé avec des équipements correspondant à la réalité du terrain :

- différents systèmes de filtration
- pompes hydrauliques
- surpresseurs
- réchauffeurs
- pompes à chaleur
- deshumidificateur
- bassin / spa / sauna
- traitement de l'eau et analyses
- outillages collectifs
- tableaux et armoires électriques

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'au moins un CAP ou d'un diplôme de niveau IV (BP, Bac Pro, Bac général et technologique, BTS...) de préférence dans le domaine du Bâtiment
- Trouver une entreprise d'accueil dans ce secteur de métier



## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- S'adresse au candidat âgé de 16 à 26 ans. Pas de limite d'âge pour un travailleur handicapé
- Statut salarié avec signature d'un contrat de travail sur 2 ans avec une période d'essai de 2 mois
- 35h de travail hebdomadaire pour les mineurs, heures supplémentaires et complémentaires possibles pour les majeurs
- 5 semaines de congés par an

## LES AVANTAGES FINANCIERS POUR L'ENTREPRISE

### Des aides octroyées aux entreprises :

- **Formation gratuite :** aucun coût pédagogique (*ni pour le salarié, ni pour l'entreprise*)
- **Déduction fiscale de la taxe d'apprentissage**
- **Exonération des cotisations sociales** pour les entreprises :
  - **Entreprises ayant moins de 11 salariés ou inscrites au répertoire des métiers :** exonération de charges patronales et salariales d'origine légale ou conventionnelle (sauf accidents du travail et maladies professionnelles).
  - **Entreprises d'au moins 11 salariés ou non inscrites au répertoire des métiers :** exonération de cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse) et de cotisations patronales d'allocations familiales.
- **Crédit d'impôt :**
  - Limité à la 1<sup>ère</sup> année du cycle de formation : au moins égal à 1 600 € multipliés par le nombre moyen annuel d'apprentis, porté à 2 200 € si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.
  - Possibilité de CICE versé par le service des impôts (SIE) ([mon.urssaf.fr](http://mon.urssaf.fr))
- **Aide spécifique régionale** pour les entreprises de moins de 11 salariés :
  - Prime à l'assiduité de l'apprenti au CFA d'au moins 1 000 € versés par la Région où l'entreprise réside et ce, pour chaque année de formation.
- **Contrat de génération, pour les entreprises de moins de 300 salariés :**
  - Aide de 12 000 euros pendant 3 ans (soit 4 000€/an), à partir de la fin du cycle de formation pour le recrutement d'un apprenti en CDI, accompagné du maintien dans l'emploi d'un senior de 57 ans ou du recrutement d'un salarié de plus de 55 ans.

Contactez-nous pour plus de précisions

## LA RÉMUNÉRATION

Elle est variable selon :

- l'âge du candidat,
- selon la convention collective de l'entreprise,
- ses diplômes et ses pré-requis,
- selon le type de contrat.

La rémunération se calcule en pourcentage du SMIC ou selon les coefficients et règles spécifiques des conventions collectives.

=> Pour connaître la rémunération exacte de votre salarié, contactez la Chambre Consulaire dont vous dépendez en indiquant le profil de votre candidat.

En contrat d'apprentissage, les salaires versés aux apprentis sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.

## Les autres contrats

### Le contrat de professionnalisation

Signature possible sans condition d'âge

Des aides peuvent être versées pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans par Pôle Emploi dans la limite de 2 000 €.

Ce contrat peut se coupler avec le contrat de génération.

=> Infos sur : [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)

### Le plan de formation de l'entreprise

Accessible à tous les salariés de l'entreprise

Se rapprocher de l'OPCA pour connaître les modalités de prise en charge des salaires et des coûts de formation.

### Le congé individuel de formation (CIF, Fongécif)

Dans ce cadre, le candidat reste salarié chez son employeur d'origine et vient en tant que stagiaire dans l'entreprise de piscine. La rémunération et les coûts de formation sont pris en charge par l'entreprise d'origine.

### Bon à savoir !

Un salarié déjà en poste en CDI dans l'entreprise peut demander à obtenir ce diplôme afin d'avoir une reconnaissance de ses savoirs et savoir-faire :

• si le salarié à moins de 26 ans : l'entreprise peut proposer le contrat d'apprentissage, le CDI est alors suspendu le temps de la formation et reprend dès la fin de celle-ci. Le salarié et l'entreprise conservent les avantages du contrat d'apprentissage.

• si le salarié a 26 ans et plus : la formation entre dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.